



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/12/2017	04/01/2018	F01117P0280

1. Intitulé du projet

Projet d'une installation de transit, regroupement et tri de déchets dangereux et non dangereux et centre de dépollution/déconstruction de Véhicules Hors d'Usage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 1 Sous-catégorie a	Installation soumise au régime de l'Autorisation au titre de la rubrique 2713 - 2714

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place d'une installation de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux (métaux, déchets verts, carton/papier/plastique...) et de déchets dangereux (DEEE).

Le projet inclura également un centre de dépollution et de déconstruction de Véhicules Hors d'Usage.

Le projet sera implanté sur le territoire de la commune de Rosny-sur-Seine, dans le département des Yvelines, en région Ile-de-France. L'installation sera située au sein de la zone industrielle les Marceaux.

Le projet est implanté sur une parcelle d'une surface de 11 500 m² non bâtie.

L'installation est actuellement une ICPE sous le régime de la Déclaration au titre des rubriques 2713, 2714 et 2716.

Le permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment d'exploitation de 2 000 m² a été accordé en date du 27 Octobre 2017 par la Mairie de Rosny-sur-Seine.

4.2 Objectifs du projet

La société Christian Recuper exploite actuellement une installation existante soumise à Autorisation dans la zone industrielle des Marceaux. Dans le cadre du développement de ses activités et de l'augmentation des volumes d'exploitation, la société Christian Recuper souhaite aménager un second site d'exploitation.

A ce titre, la seconde installation présentera un pôle de dépollution / déconstruction de VHU et une zone de stockage de déchets de métaux et ferrailles. Etant donnée l'augmentation du volume d'exploitation à laquelle fait face la société Christian Recuper sur son site actuel, le second site permettra d'améliorer l'organisation du stockage de déchets de ce premier site.

La société souhaite également diversifier son activité en développant un pôle de tri de déchets non dangereux via la location de bennes aux particuliers et professionnels dans le département.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consistera en la mise en place des aménagements suivants :

- La construction d'un bâtiment d'activité de 2 000 m²
- La mise en place d'une dalle béton sur une surface de 9 500 m²
- La mise en place des réseaux de collecte des eaux pluviales de ruissellement (EPR) et des eaux pluviales de toiture (EPT)
- La mise en place d'un système de traitement des EPR comprenant :
 - un dispositif de rétention / régulation des EPR dimensionné pour un débit de rejet fixé à 2L/s/ha sur une pluie vicennale (selon le respect des préconisations indiquées dans le Permis de Construire)
 - un dispositif de traitement avant rejet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Plusieurs activités sont projetées sur le site

Activité de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux

Via la collecte de bennes issues des professionnels et des particuliers, la société CHRISTIAN RECUPER réceptionnera des déchets en mélange. Les déchets seront triés au sein du bâtiment d'exploitation et seront stockés selon le type de déchets. Les déchets admis seront les déchets de papier, carton, plastique, bois, gravât, plâtre et métaux.

Activité de transit, regroupement et tri de déchets dangereux

La société souhaite assurer la collecte de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Activité de dépollution de Véhicules Hors d'Usage (VHU)

Une surface sera dédiée à l'activité de centre VHU pour l'exercice de la dépollution et déconstruction de VHU.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	11 500 m ²
Surface bâtie	2 000 m ²
Zone de stockage de déchets de métaux	1200 m ²
Zone de stockage de déchets non dangereux non inertes	1200 m ³
Zone de stockage de DEEE	50 m ²
Zone de stockage de déchets non dangereux inertes	300 m ³
Pôle VHU	300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE GUSTAVE EIFFEL
CHEMIN DES MARCEAUX
LOTISSEMENT AFRIQUE
78710 Rosny-sur-Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 38' 55 " E Lat. 48° 59' 34 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ilot Afrique, la CAMY est en charge du montage administratif du permis d'aménager. L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a constaté la présence d'habitats de Crapaud calamite sur le site. Une demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées a été adressée au Préfet. Cette dérogation a été accordée par arrêté préfectoral du 02 février 2017, qui autorise de déplacer cette espèce protégée dans une zone de compensation.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le département des Yvelines, un plan de prévention du bruit dans l'environnement a été approuvé en septembre 2014. La commune de Rosny-sur-Seine n'est pas concernée par le PPBE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rosny-sur-Seine est concernée par le PPRT autour du stockage souterrain de gaz STORENGY à Saint-Illiers-la-Ville. Le site est implanté en dehors de toute zone réglementée. Rosny-sur-Seine est concernée par le PPRi de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines. Le site est implanté en dehors de toute zone réglementée. Le PPRT a été approuvé le 29 décembre 2010. Le PPRi a été approuvé le 30 juin 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur la zone de répartition Albien (Réf : 03001)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur le site inscrit " Boucles de la Seine de Moisson à Guernes" (Réf : 5562)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR1102014 " Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents " - 9,5 km FR1100797 " Coteaux et boucles de la Seine " - 4,0 km FR1102013 " Carrière de Guerville " - 7,4 km FR1102012 " Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny " - 1,2 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté à 7,4 km du site classé " Château et parc du domaine des Célestins " (Réf : 5699)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera alimenté en eau potable via le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Rosny-sur-Seine. L'eau provient de l'exploitation de 6 forages qui puisent l'eau de la nappe phréatique de la Craie du Vexin
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera aucune modification sur les masses d'eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'îlot Afrique de la ZAC des Marceaux a fait l'objet d'une demande de dérogation sur les espèces protégées. Cette demande de dérogation a été accordée à la CAMY (Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines) par arrêté préfectoral daté du 02 février 2017.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités du site de CHRISTIAN RECUPER ne seront pas susceptibles d'avoir une incidence notable sur les sites NATURA 2000, du fait de : - la distance d'éloignement des sites Natura 2000 (1,2 km), - la non destruction d'espèces ou d'habitats - l'absence de prélèvement direct d'eau dans le milieu naturel, - la nature et les exutoires des rejets aqueux du site, - la gestion sur site des déchets conformément à la réglementation en vigueur

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du projet est à vocation industrielle
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'absence de rejet direct dans le milieu naturel et l'absence d'habitation ou de autre zone sensible, les activités de la société CHRISTIAN RECUPER n'entraîneront aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic est estimé à 15 camions par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est situé dans une zone industrielle Le site est impacté par l'autoroute A13 (classement entre 60 et 65 dB) Les sources de nuisance sonore du site seront liées à l'apport et l'évacuation des déchets, la manutention des bennes de déchets, des VHU et des déchets de ferrailles et métaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets susceptibles d'engendrer des odeurs sont les déchets verts. Afin de limiter les nuisances olfactives, les déchets verts seront stockés en quantité aussi limitée que possible et seront évacués rapidement. Afin d'éviter la fermentation des déchets verts, les employés pratiqueront des retournements afin de favoriser l'aération de ces matières et de se prémunir autant que possible de tout risque d'émission odorante.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune installation susceptible d'engendrer des vibrations ne sera présente sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sources d'émissions lumineuses seront liées à la circulation des véhicules et points lumineux afin d'éclairer le site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités exercées sur le site de la société CHRISTIAN RECUPER n'entraîneront aucun rejet atmosphérique canalisé.</p> <p>Les sources d'émissions atmosphériques sont liées à la circulation des poids lourds dédiée à la collecte et à l'évacuation des déchets transitant sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Eaux Pluviales de Ruissellement (EPR) et les Eaux Pluviales de Toiture (EPT). Les EPR sont les eaux ruisselant sur les zones imperméabilisés, elles seront traitées avant d'être rejetées au réseau communal. Les EPT seront directement infiltrées. - Les Eaux Usées Domestiques, ces eaux sont liées à l'utilisation des sanitaires. Elles seront rejetées dans le réseau communal des eaux usées.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités pratiquées n'engendreront aucune eau de process</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés par l'installation seront les déchets issus de l'activité bureautique du site et les boues du séparateur d'hydrocarbures.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implantéesur une zone industrielle. L'usage des sols n'est pas modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement et réduction des effets négatifs sur l'environnement et les personnes

- Le site sera entièrement imperméabilisé par un dallage béton, de même pour le bâtiment d'exploitation
- Le site sera équipé d'un dispositif de traitement des eaux pluviales de ruissellement
- Le site sera équipé d'une vanne guillotine pour le confinement des eaux d'extinction
- Le sera sera entièrement clôturé sur une hauteur de 2,5 mètres
- Les murs extérieurs du bâtiment d'exploitation seront REI 120

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation et liens entre les sites

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rosny-sur-Seine

le, 04/01/2018

Signature



Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000è



Guernes

Rosny-sur-Seine

Rayon de 1 km

Mantes-la-Jolie

MANTES-LA-JOLIE

CHRISTIAN
RECUPER

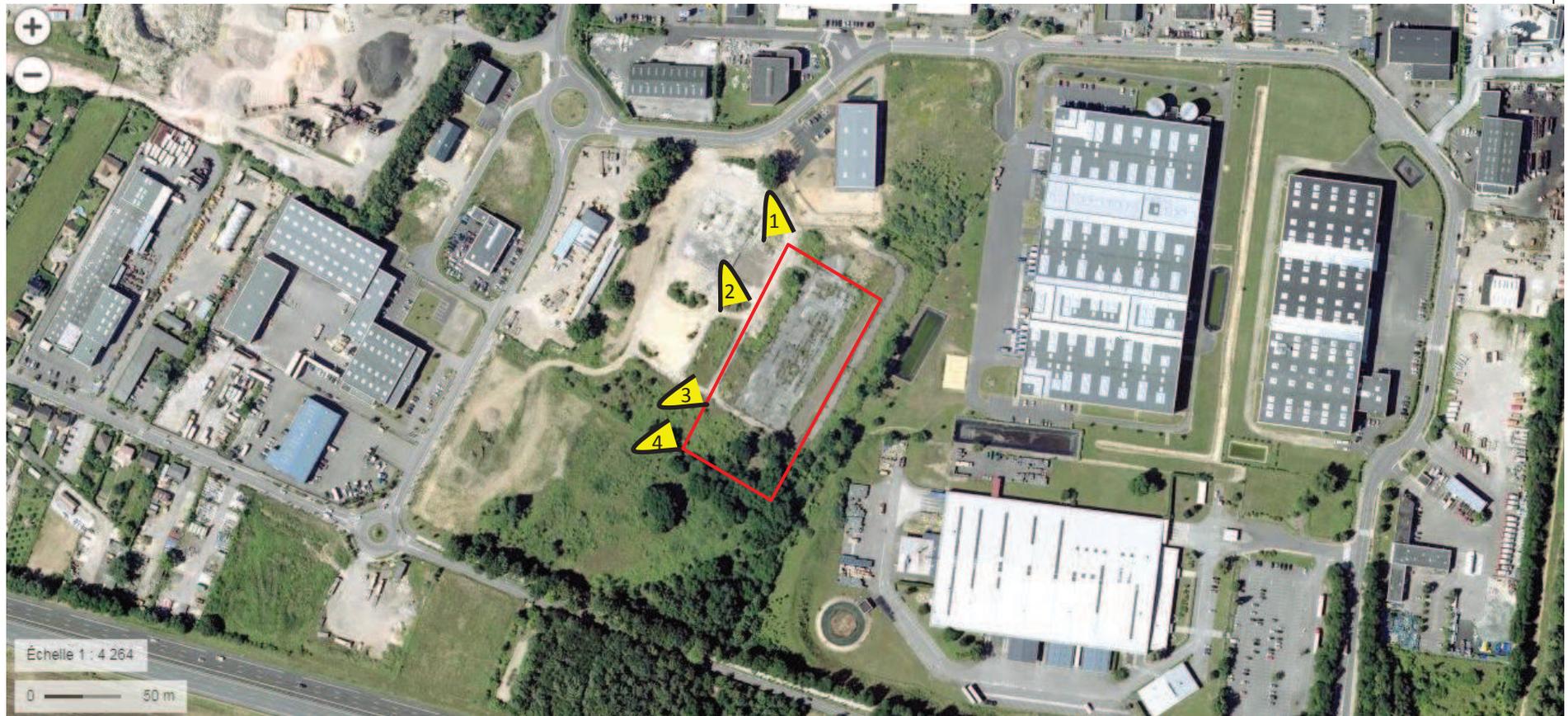
Buchelay

Perdreauville

Jouy-Mauvoisin

**Annexe 3 : Photographies datées du
27/11/2017 de la zone d'implantation, avec
une localisation cartographique des prises de
vue**

Cartographie des prises de vue



Photographie n° 1



Photographie n° 2



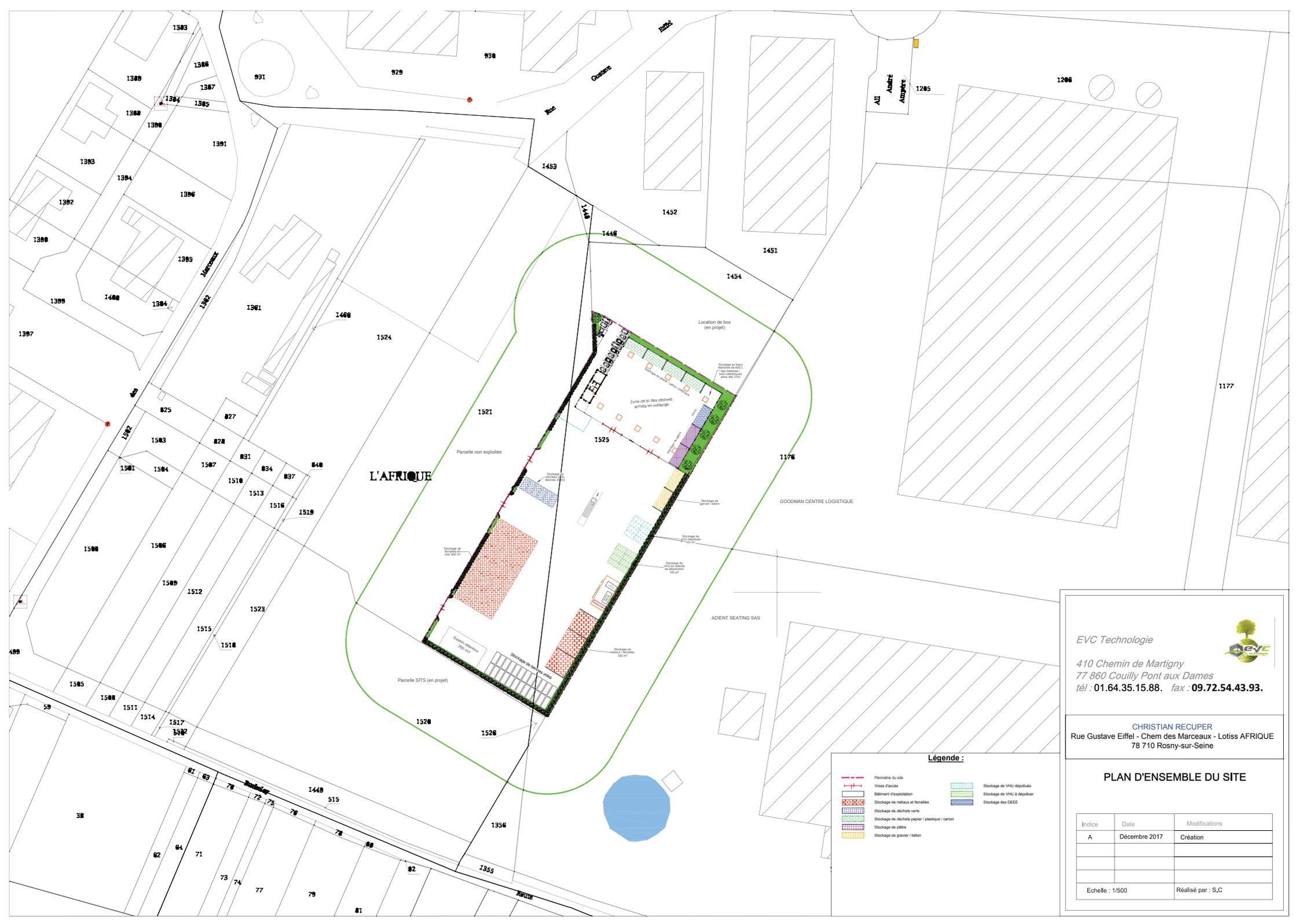
Photographie n° 3



Photographie n° 4



Annexe 4 : Plan de masse du site au 1/500è



L'AFRIQUE

EVC Technologie



410 Chemin de Martigny
77 860 Couilly Pont aux Dames
tél : 01.64.35.15.88. fax : 09.72.54.43.93.

CHRISTIAN RECUPER
Rue Gustave Eiffel - Chem des Marceaux - Lotiss AFRIQUE
78 710 Rosny-sur-Seine

PLAN D'ENSEMBLE DU SITE

Indice	Date	Modifications
A	Décembre 2017	Création
Echelle : 1/500		Réalisé par : S.C

Légende :

- Périmètre du site
- Voies d'accès
- Bâtiment d'exploitation
- Stockage de métaux et terrasses
- Stockage de déchets verts
- Stockage de déchets papier / plastique / carton
- Stockage de plâtre
- Stockage de gravier / béton
- Stockage de VHU abattus
- Stockage de VHU à stocker
- Stockage des DEEE

Annexe 5 : Plan aux abords du site au 1/2500è

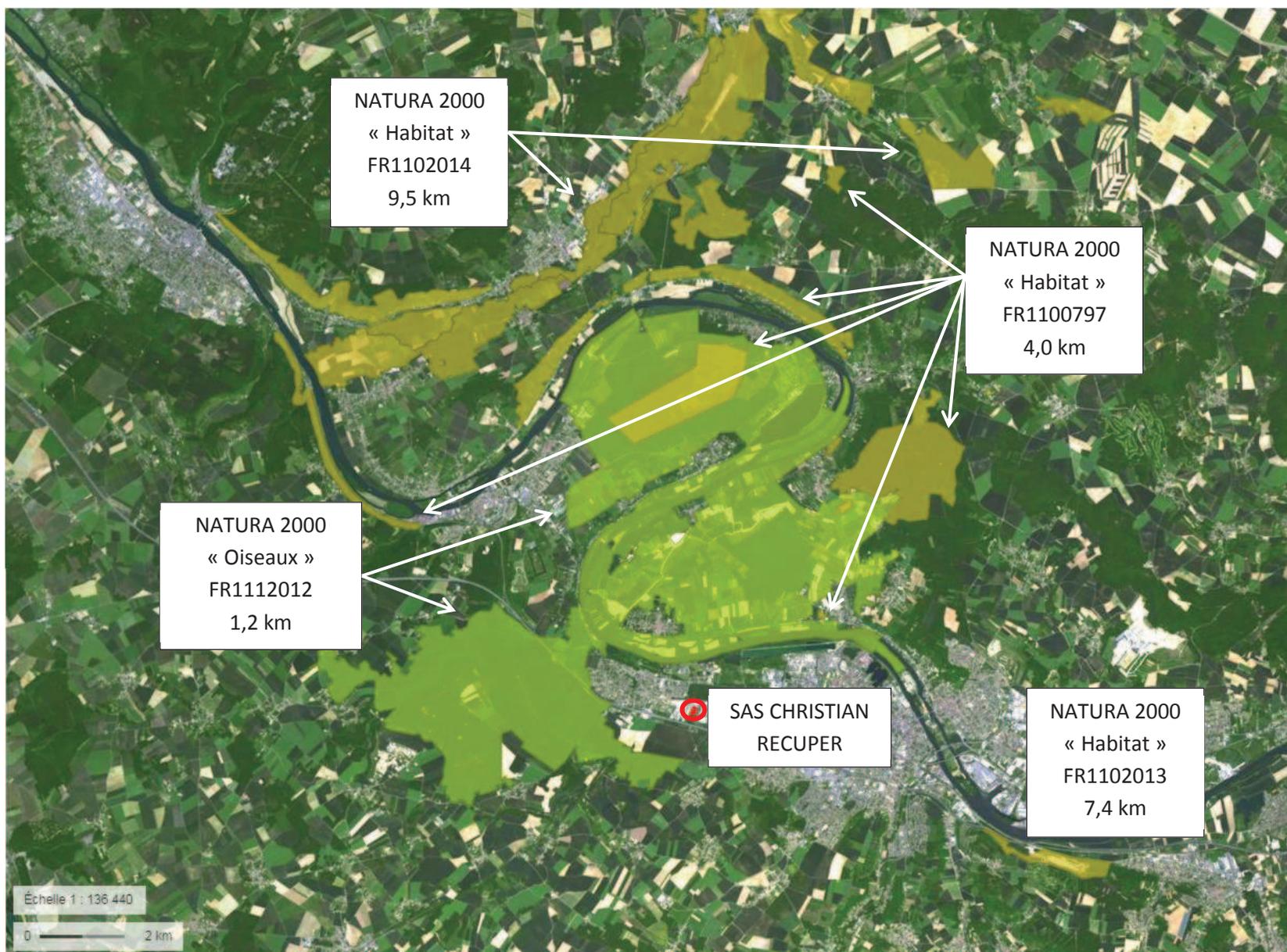
Christian Recuper - Plan au 1 / 2 500



Christian Recuper - Plan au 1 / 2 500

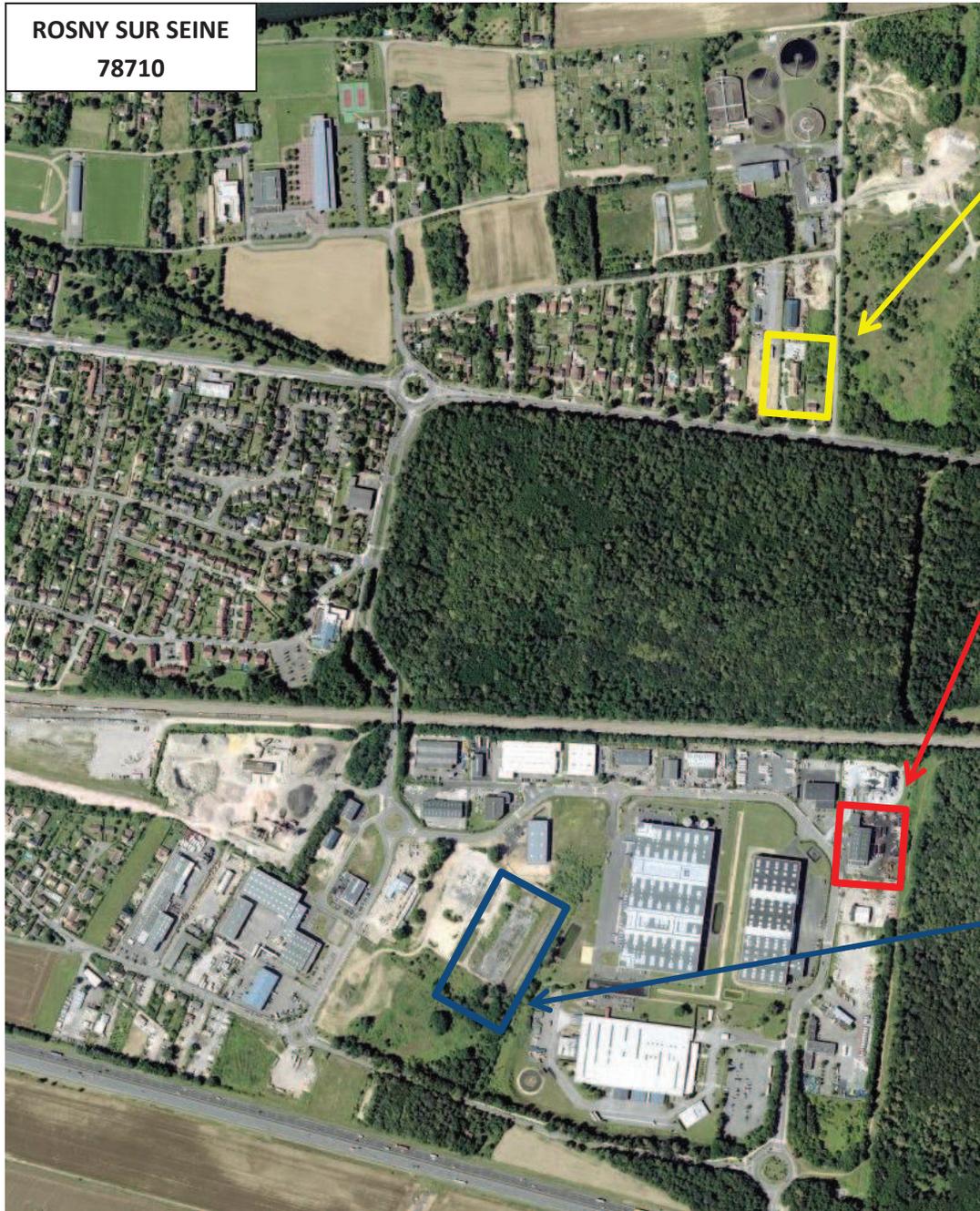


Annexe 6 : Cartographie des zones NATURA 2000 implantée au droit du site



Annexe 7 : Localisation et liens entre les sites

ROSNY SUR SEINE
78710



Siège social CHRISTIAN RECUPER :
54 Chemin des Sirettes

Site exploitation CHRISTIAN RECUPER :
ZA Les Marceaux – Rue Gustave Eiffel

Centre VHU
Transit regroupement tri des métaux et ferrailles
Stockage de déchets dangereux

Projet : Objet de la demande d’Autorisation :
ZA Les Marceaux – Rue Gustave Eiffel – Lotissement
Afrique

Centre VHU
Transit regroupement tri des métaux et ferrailles
Transit regroupement de déchets non dangereux

Lien entre les deux sites

Il est important de noter qu'il n'y aura aucun lien entre les 2 sites si ce n'est que ce sera le même président en la personne de M. Christian TOURNEUR qui gèrera in-fine les 2 sites. Sur ce même principe de président unique, le numéro SIRET sera également identique ainsi que le nom commercial de « CHRISTIAN RECUPER ».

Néanmoins, les sites seront gérés de façon distincte et totalement indépendante.

Afin de pouvoir faire fonctionner le nouveau site, il est prévu le recrutement de 5 nouveaux employés.

Ainsi, dans la mesure où il s'agira de 2 sites distincts, il y aura bien une gestion administrative spécifique à chacun des sites. De ce fait, chaque site possèdera son propre registre déchets, sa propre comptabilité, etc....

L'exploitation du nouveau site permettra à la société CHRISTIAN RECUPER de développer ses activités de transit et regroupement de déchets. En effet, au vu de l'augmentation croissante des quantités de déchets transitant sur le site actuel, la surface d'exploitation de celui-ci ne suffit plus à pouvoir absorber ces volumes.

La situation actuelle empêche ainsi la société CHRISTIAN RECUPER de répondre à la demande des clients dans le respect de la réglementation qui lui est applicable.

Ainsi, le projet permettra la mise en place d'aménagements et de moyens nécessaires au développement d'un nouveau site de transit et de regroupement de déchets non dangereux pratiquant également une activité de centre de dépollution VHU.

De plus, le projet intégrera un pôle de transit et regroupement de déchets non dangereux non inertes tels que les papiers / cartons / plastiques / déchets verts ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

A noter que la gestion des déchets sus-cités constitue une activité nouvelle pour la société CHRISTIAN RECUPER.